



**INSTITUT  
POLYTECHNIQUE  
DE PARIS**

## **Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris du 15 décembre 2020**

### **Délibération n°2020 – 17**

#### **relative au budget initial 2021**

#### **Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris,**

- Vu le décret n° 2019-549 du 31 mai 2019 portant création de l'établissement public expérimental Institut polytechnique de Paris et approbation de ses statuts ;
- Vu le décret du 3 août 2018 portant nomination de Monsieur Eric LABAYE aux fonctions de président du Conseil d'administration de l'École polytechnique, à compter du 17 septembre 2018 ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

#### **Après en avoir délibéré,**

#### **Article UNIQUE :**

#### **Approuve les points suivants :**

Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme : 25 ETPT, dont 20 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 5 ETPT hors plafond d'emplois

Les dépenses d'IP Paris, en autorisations d'engagement, s'élèvent au total à 14 939 082 € et sont réparties comme suit :

Personnel : 2 225 000 €

Fonctionnement : 10 263 082 €

Investissement : 2 451 000 €

Les dépenses d'IP Paris, en crédits de paiement, s'élèvent au total à 14 611 648 € et sont réparties comme suit:

Personnel : 2 225 000 €

Fonctionnement : 10 903 248€

Investissement : 1 483 400 €

Les recettes globalisées s'établissent à 7 730 065 € et les recettes fléchées à 5 180 727 €, soit un total de 12 910 792 €

L'exercice 2021 présente un solde budgétaire en déficit de 1 700 856 €, un résultat comptable prévisionnel en déficit de 217 456 € et un prélèvement sur le fonds de roulement de 1 700 856 €, couverts par les excédents accumulés en 2020 du fait de projets décalés dans le temps dans le contexte de la crise sanitaire.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération

Les pièces n°10 et 10bis du dossier de séance sont jointes à la présente délibération.

**Nombre de membres en exercice : 27**  
**Nombre de membres présents ou représentés : 22**

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Palaiseau, *en un exemplaire original*.

  
INSTITUT POLYTECHNIQUE DE PARIS  
**Eric LABAYE** Président  
Président du Conseil d'administration  
de l'Institut polytechnique de Paris  
SIRET : 130 025 620 0019

<i>Pièce(s) jointe(s) : pièces n°10 et 10bis</i>	<b>Modalités de recours contre la présente délibération :</b>
Siège social : Institut polytechnique de Paris Route de Saclay – 91128 PALAISEAU <a href="http://www.ip-paris.fr">www.ip-paris.fr</a>	<i>En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président du conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Paris, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles.</i>